

TEST DE NATURALISATION

TEST DE NATURALISATION DU CANTON DE BERNE

Série 24/2021

Prénom, nom

Commune d'habitation

Institution

Signature de l'experte/de l'expert

Test de naturalisation

réussi
29–48

non réussi
28–0

Ques-
tions
48

Mentions légales

- Le test ne doit pas être utilisé à des fins d'entraînement pendant sa durée de validité (voir ci-dessus).
- Les candidat-e-s n'ont pas le droit d'utiliser d'appareils électroniques durant le test dans le but d'obtenir de l'aide pour répondre aux questions.
- Il est interdit d'utiliser de la documentation ainsi que des notes personnelles durant le test.
- Les candidat-e-s n'ont pas le droit de parler ni de déranger les autres participant.e.s durant le test.
- Les candidat-e-s qui donnent de fausses indications sur leur identité, copient des réponses, agissent de manière frauduleuse ou menacent les experts, seront exclu.e.s du test. Les autorités communales en seront informées et les frais d'examen ne seront pas remboursés.

TEST DE NATURALISATION DU CANTON DE BERNE

Remarques sur le contenu et la forme du test

Ce test fait partie de la procédure de naturalisation de votre commune. Le test contient trois thèmes auxquels vous répondez sous forme de questions à choix multiple. Pour chaque question, il faut choisir entre quatre réponses. Il n'y a qu'une seule réponse correcte pour chaque question.

Vous êtes évalué-e sur les trois thèmes suivants :

Thème 1 : géographie, histoire, langues, religions, culture et jours fériés en Suisse et dans le canton de Berne.

Thème 2 : démocratie, fédéralisme, droits et devoirs du citoyen, de la citoyenne.

Thème 3 : sécurité sociale, santé, travail et formation

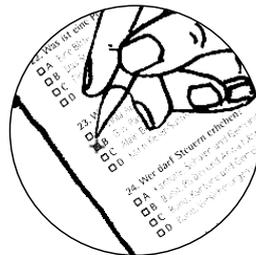
Les questions sont posées sur la base du document d'apprentissage « Comprendre la Suisse » et la brochure « La Confédération en bref » (édition actuelle).

Vous disposez de **90 minutes** pour répondre aux **48 questions**. Cochez la réponse dans la case comme illustré dans l'exemple.

Exemple

Qui est considéré comme le héros national suisse ?

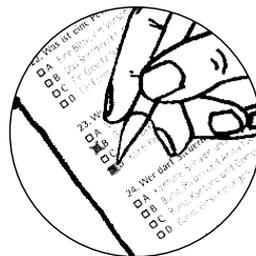
- A Werner Stauffacher
- B Guillaume Tell
- C Niklaus Leuenberger
- D Sigmund von Erlach



Si vous avez l'impression d'avoir coché une mauvaise réponse, procédez ainsi : remplissez complètement la mauvaise case et cochez à nouveau une autre réponse.

Qui est considéré comme le héros national suisse ?

- A Werner Stauffacher
- B Guillaume Tell
- C Niklaus Leuenberger
- D Sigmund von Erlach



Lorsque vous avez terminé de répondre aux questions, vous pouvez donner le cahier de test à la surveillante ou au surveillant. Vous avez le droit de quitter la salle avant la fin du temps réglementaire. Le test est considéré comme réussi, si vous avez répondu correctement à 29 des 48 questions (60%).

J'ai lu et compris les mentions légales de la page 1.

Date	Signature de la candidate, du candidat
------	--

Nous vous souhaitons beaucoup de succès !

THÈME 1

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, LANGUES, RELIGIONS, CULTURE ET JOURS FÉRIÉS EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE BERNE

Cocher votre réponse. Il n'y a qu'une seule bonne réponse par question.

Questions

1. Dans quel canton le romanche est-il une langue nationale ?

- A Thurgovie
- B Grisons
- C Schaffhouse
- D Vaud



2. De quelle année date la première Constitution fédérale de la Suisse moderne ?

- A 1291
- B 1789
- C 1848
- D 1971



3. Qu'est-ce qu'un « plat bernois » ?

- A Une spécialité bernoise avec du jambon, du lard, des saucisses, de la choucroute, des haricots et des pommes de terre
- B Une pierre de couleur claire provenant de la vallée de l'Aar entre Thoune et Berne
- C Une paroi rocheuse près de Bienne
- D Un prix de musique du canton de Berne

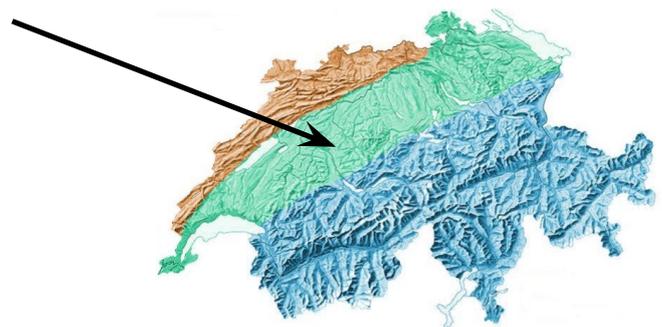
4. Quel jour férié est un jour de congé dans toute la Suisse ?

- A La fête nationale (1^{er} août)
- B La fête du travail (1^{er} mai)
- C La fête de la Saint-Étienne (26 décembre)
- D Jour de Berchtold (2 janvier)



5. Quel est le nom de cette partie de la Suisse ?

- A Les Alpes
- B Sottoceneri
- C Le Jura
- D Le Plateau



THÈME 1

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, LANGUES, RELIGIONS, CULTURE ET JOURS FÉRIÉS EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE BERNE

6. Qu'est-ce que la « polenta » ?

- A Une soupe neuchâteloise
- B Un fromage genevois
- C Une spécialité tessinoise
- D Une spécialité zurichoise



7. Quel est le nom du réformateur zurichois ?

- A Dunant
- B Zwingli
- C Luther
- D Calvin



8. Que s'est-il passé au Congrès de Vienne ?

- A En Suisse, les femmes ont obtenu le droit de vote
- B Berne a rejoint la Confédération suisse
- C Le canton du Jura a été créé
- D Les grandes puissances européennes ont reconnu les frontières de la Suisse qui sont toujours valables aujourd'hui

9. À l'occasion de quelle fête religieuse cherche-t-on des œufs colorés ?

- A Pentecôte
- B Noël
- C Pessah
- D Pâques



10. Dans quelle mer se jette l'Aar ?

- A Mer du Nord
- B Mer Méditerranée
- C Mer Baltique
- D Mer Noire

11. Quelles sont les langues nationales officielles de la Suisse ?

- A Allemand, français, italien, suisse allemand
- B Allemand, français, italien, anglais
- C Allemand, français, italien, albanais
- D Allemand, français, italien, romanche



THÈME 1

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, LANGUES, RELIGIONS, CULTURE ET JOURS FÉRIÉS EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE BERNE

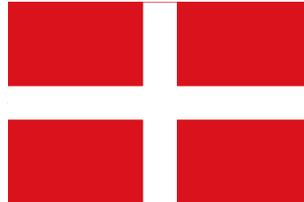
12. À laquelle de ces organisations la Suisse appartient-elle ?



A ONU



B OTAN



C Ordre de Malte



D UE

13. Quel est le plus haut bâtiment de Suisse ?

- A La Prime Tower à Zurich
- B Le centre commercial Métropole à Lausanne
- C La tour Roche à Bâle
- D La cathédrale de Berne



14. Dans quel canton se trouve le Seeland ?

- A Bern
- B Graubünden
- C Wallis
- D Tessin

15. À quel pourcentage s'élève le nombre de chrétiennes et de chrétiens en Suisse ?

- A 21%
- B 52%
- C 66%
- D 85%

16. Quand a lieu la foire aux oignons de Berne ?

- A Le premier vendredi de février
- B Le deuxième lundi d'avril
- C Le troisième vendredi du mois d'août
- D Le quatrième lundi de novembre



THÈME 2

DÉMOCRATIE, FÉDÉRALISME, DROITS ET DEVOIRS DU CITOYENS ET DE LA CITOYENNE

17. **Quelle est la composition du Parlement au niveau fédéral ?**

- A Conseil national et Conseil des États
- B Conseil fédéral et Chancellerie fédérale
- C Grand Conseil et Conseil municipal
- D Chambre gauche et Chambre droite



18. **Comment appelle-t-on la forme de démocratie en Suisse ?**

- A Démocratie diagonale
- B Démocratie représentative
- C Démocratie parlementaire
- D Démocratie semi-directe

19. **Quand y a-t-il un référendum obligatoire ?**

- A Lorsque le Conseil fédéral modifie la loi
- B Lorsque le Parlement modifie la Constitution
- C Lorsque le Parlement modifie une loi
- D Lorsque le Tribunal fédéral propose une nouvelle loi

20. **Laquelle des affirmations suivantes est correcte ?**

- A La Cour suprême est la plus haute juridiction du canton de Berne
- B Le Conseil fédéral et le Conseil des États forment le pouvoir législatif de la Suisse
- C Le Conseil national est l'organe législatif du canton de Berne
- D Le Conseil-exécutif du canton de Berne est composé de 26 membres

21. **De quoi le Conseil fédéral est-il responsable ?**

- A De l'illumination du Palais fédéral
- B Du contrôle du Parlement
- C De l'application des lois
- D De l'élection de la chancelière fédérale ou du chancelier fédéral



THÈME 2

DÉMOCRATIE, FÉDÉRALISME, DROITS ET DEVOIRS DU CITOYENS ET DE LA CITOYENNE

22. Que signifie le terme de « procédure de consultation » ?

- A Une votation populaire
- B La sollicitation d'avis sur une nouvelle loi auprès des cantons, des associations, des partis politiques et des parties intéressées
- C Une libération anticipée de prison
- D Une décision du Parlement acceptée de justesse

23. Qu'ont le droit de faire uniquement les personnes majeures, capables de discernement et de nationalité suisse ?

- A Prendre part aux élections du Conseil national
- B Adhérer à une association
- C Faire parvenir des pétitions aux autorités
- D Exprimer librement leur propre opinion



24. Que signifie le principe de collégialité ?

- A Tous les membres du Conseil fédéral se tutoient, comme des collègues de travail
- B Chaque membre du Conseil fédéral appartient à un parti différent
- C Les conseillers fédéraux se comportent de manière courtoise les uns envers les autres
- D Tous les membres du Conseil fédéral doivent, en public, défendre d'une même voix les décisions prises en commun, même si celles-ci ne coïncident pas avec leurs opinions personnelles

25. Quel est le nom d'une séance ordinaire au Parlement suisse ?

- A Assemblée parlementaire
- B Réunion des créanciers
- C Session
- D Séance plénière

26. Quelle tâche publique revient à la municipalité ?

- A La politique monétaire
- B Les pompiers
- C Le service des douanes
- D Les universités

27. Quel département existe ?

- A Département fédéral de justice pénale (DFJP)
- B Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
- C Département fédéral de la culture et de l'agriculture (DFCA)
- D Département fédéral de la migration (DFM)

THÈME 2

DÉMOCRATIE, FÉDÉRALISME, DROITS ET DEVOIRS DU CITOYENS ET DE LA CITOYENNE

28. Qu'est-ce qui est réglementé dans la Constitution fédérale ?

- A La répartition des compétences entre la Confédération et les cantons
- B Le contenu de l'enseignement scolaire
- C Toutes les lois suisses
- D Le salaire des employés fédéraux



29. À quelles obligations sont tenues les Suissesses et les Suisses ?

- A Enseignement obligatoire, vote obligatoire, finances obligatoires
- B Mariage obligatoire, service militaire obligatoire, assurance obligatoire
- C Fiscalité obligatoire, secret obligatoire, service militaire obligatoire
- D Enseignement obligatoire, assurance obligatoire, fiscalité obligatoire

30. Quels sont les deux partis qui forment le nouveau parti «Le Centre» au niveau fédéral depuis janvier 2021 ?

- A PEV et UDF
- B PS et Verts
- C PDC et PBD
- D UDC et PVL



31. Laquelle des activités suivantes constitue un droit fondamental ?

- A Assister à un match de football ou à un concert
- B Voter et élire
- C Choisir librement sa religion
- D Souscrire une assurance-maladie

32. Qu'est-ce qu'un groupe parlementaire ?

- A Un groupe de députés d'un ou de plusieurs partis
- B Un groupe d'employés de l'administration
- C Un groupe de conseillers nationaux du canton du Tessin
- D Tous les membres du Conseil fédéral

THÈME 3

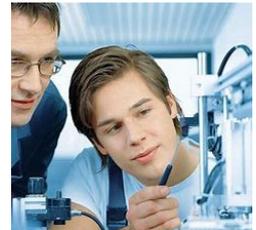
SÉCURITÉ SOCIALE, TRAVAIL ET SANTÉ, ÉDUCATION

33. En Suisse, qui décide de ce qui est enseigné à l'école primaire ?

- A La Confédération
- B Les 26 cantons
- C La commission scolaire responsable
- D Les communes

34. Quelle affirmation concernant la formation professionnelle initiale est correcte ?

- A Environ un tiers des jeunes font un apprentissage
- B Environ la moitié des jeunes font un apprentissage
- C La formation professionnelle initiale combine pratique et école
- D Dans le canton de Berne, la formation professionnelle initiale dure 11 ans



35. Quelle affirmation concernant le travail rémunéré en Suisse est correcte ?

- A Il y a autant de femmes que d'hommes qui travaillent
- B Les conventions collectives de travail sont obligatoires dans toutes les branches
- C Les syndicats représentent les intérêts des employés
- D Les déductions de salaire ne sont effectuées qu'à partir d'un salaire mensuel de 2000 CHF

36. Quelle affirmation concernant la résiliation d'un contrat de travail en Suisse est correcte ?

- A Les résiliations ne nécessitent pas de raison particulière
- B Les résiliations doivent toujours être faites par écrit
- C Les deux parties contractantes doivent être d'accord de procéder à la résiliation
- D Le délai de résiliation est d'au moins 3 mois

37. Quel est le plus grand secteur économique de la Suisse ?



A L'artisanat



B L'industrie



C Les services



D La construction

THÈME 3

SÉCURITÉ SOCIALE, TRAVAIL ET SANTÉ, ÉDUCATION

38. Quel est l'objectif principal de l'assurance invalidité (AI)?

- A La réinsertion professionnelle
- B L'assurance individuelle
- C L'assistance médicale
- D L'assistance administrative en cas d'urgence



39. Qu'assure la caisse de pension?

- A Un hébergement à prix réduit dans les chambres d'hôtes en Suisse
- B Le minimum vital
- C Le niveau de vie d'avant la retraite
- D Des soins médicaux pour les personnes âgées

40. Quelle assurance sociale paie le congé maternité?

- A L'assurance-maladie
- B L'assurance-accidents
- C Les associations familiales
- D Les allocations pour perte de gain (APG)



41. Qui paie, en ville de Berne, le plus de primes d'assurance maladie pour l'assurance de base auprès de la même caisse maladie?

- A Enfant, 8 ans, franchise de 600 CHF, modèle du médecin de famille
- B Femme, 33 ans, franchise de 2500 CHF, libre choix du médecin
- C Femme, 58 ans, franchise de 300 CHF, libre choix du médecin
- D Homme, 80 ans, franchise de 300 CHF, modèle du médecin de famille

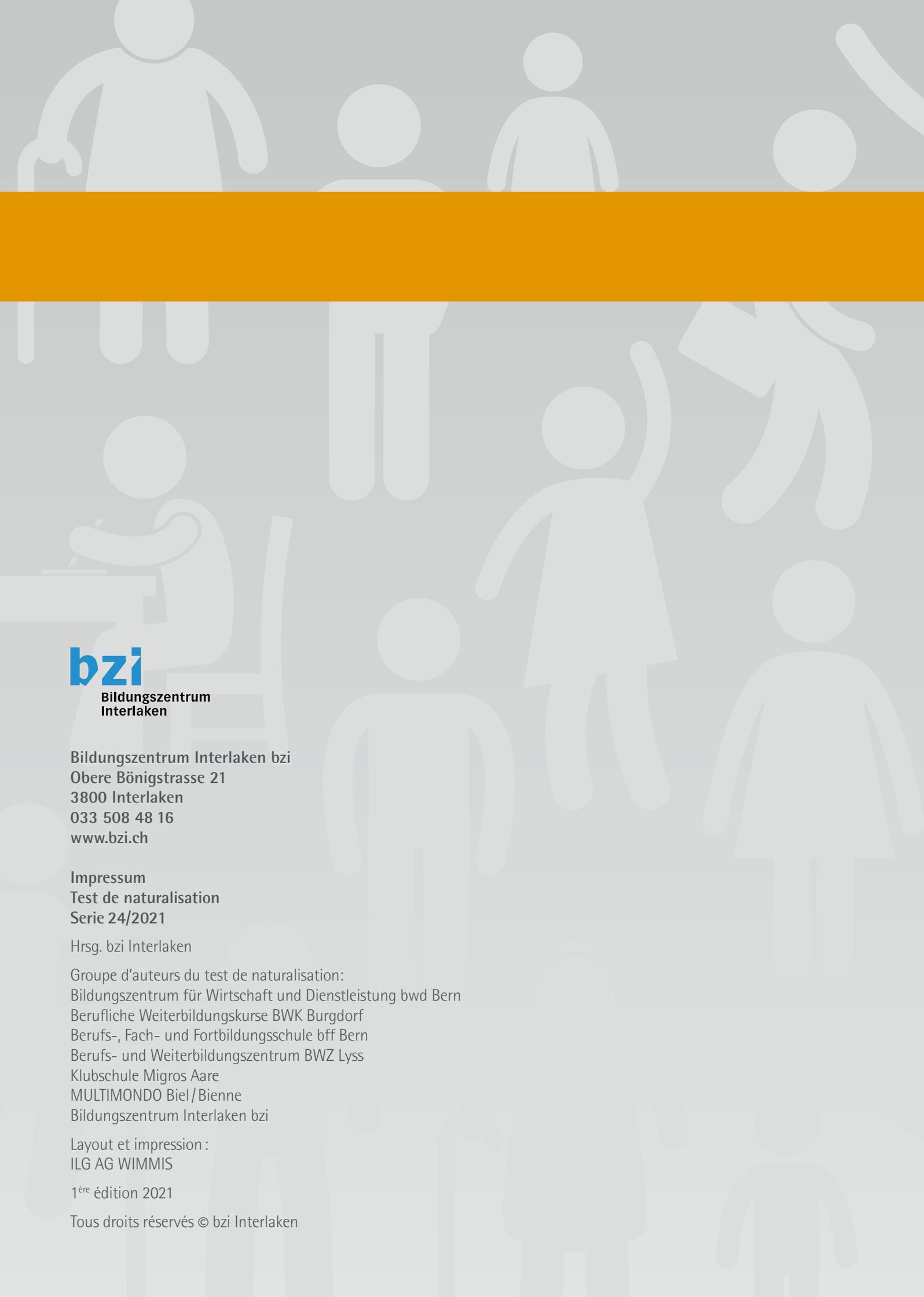
42. Quelle conseillère fédérale ou quel conseiller fédéral est responsable de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)?

- A Alain Berset
- A Viola Amherd
- C Karin Keller-Sutter
- D Guy Parmelin



43. Quelle affirmation concernant le financement des assurances sociales (AVS/AI/APG) est correcte?

- A Les employés paient au moins autant que les employeurs
- B Les personnes non salariées âgées de 20 ans et plus paient une cotisation minimale à l'AVS
- C La contribution de Pro Senectute au financement de l'AVS est de 2,1%
- D La contribution de Pro Juventute au financement de l'APG est de 0,1%



bzi

**Bildungszentrum
Interlaken**

Bildungszentrum Interlaken bzi
Obere Bönigstrasse 21
3800 Interlaken
033 508 48 16
www.bzi.ch

Impressum

**Test de naturalisation
Serie 24/2021**

Hrsg. bzi Interlaken

Groupe d'auteurs du test de naturalisation:
Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistung bwd Bern
Berufliche Weiterbildungskurse BWK Burgdorf
Berufs-, Fach- und Fortbildungsschule bff Bern
Berufs- und Weiterbildungszentrum BWZ Lyss
Klubschule Migros Aare
MULTIMONDO Biel/Bienne
Bildungszentrum Interlaken bzi

Layout et impression :
ILG AG WIMMIS

1^{ère} édition 2021

Tous droits réservés © bzi Interlaken